

**POLE CITOYENNETE ET COHESION SOCIALE
DIRECTION DES RESSOURCES ET DE L'OFFRE
MEDICO-SOCIALE**

Ref : 76542

ARRETE

Le Président du Conseil Départemental du Loiret

**Arrêté fixant le tarif 2024
des « Accueils Educatifs de Montargis - Accueil de jour »
gérés par la Fondation La Vie au Grand Air - Priorité Enfance**

Vu le Code de la santé publique,

Vu le Code de l'action sociale et des familles (CASF),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R 351-1 à R 351-40 relatifs au contentieux de la tarification sanitaire et sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2020-598 du 8 juin 2020,

Vu le règlement départemental d'aide sociale du Loiret,

Vu la publication des délibérations du Département du Loiret en date du 22 février 2024 relative au vote du budget primitif 2024,

Vu les propositions budgétaires émises par le gestionnaire pour l'exercice 2024 et transmises au Département du Loiret en date du 23 octobre 2023,

Vu l'avenant n° 2 en date du 29 octobre 2024 de l'arrêté du 31 juillet 2023 conférant délégation de signature au sein de la Direction des Ressources de l'Offre Médico-sociale du Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale,

Vu le rapport budgétaire transmis par le Département du Loiret en date du 11 décembre 2024 au titre de l'année 2024,

Vu les observations formulées par la personne ayant qualité pour représenter l'établissement, en date du 20 décembre 2024,

Vu la réponse apportée par le Département du Loiret par courrier en date du 23 décembre 2024,

Sur proposition du Directeur général des services départementaux,

Arrête

Article 1 - Pour l'exercice budgétaire 2024, les recettes et dépenses prévisionnelles des Accueils Educatifs de Montargis - Accueil de jour, sis 51 rue Jacques Frayer à MONTARGIS, sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en €	Total en €
Dépenses	Groupe I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	66 835,00	707 529,00
	Groupe II - Dépenses afférentes au personnel	474 804,00	
	<i>Dont revalorisations "Laforcade"</i>	21 420,00	
	Groupe III - Dépenses afférentes à la structure	165 890,00	
Recettes	Groupe I - Produits de la tarification	702 978,00	707 529,00
	Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation	4 203,00	
	Groupe III - Produits financiers et non encaissables	348,00	
Résultat incorporé	Excédent		
	Déficit		

Article 2 - La dotation globale applicable aux Accueils Educatifs de Montargis - Accueil de jour, sis 51 rue Jacques Frayer à MONTARGIS est fixée à **702 978,00 euros** au titre de l'année 2024.

Article 3 - La dotation sera versée par douzième à l'établissement, le vingtième jour du mois (R314-107).

Article 4 - Le prix de journée moyen 2024 des Accueils Educatifs de Montargis - Accueil de jour, sis 51 rue Jacques Frayer à MONTARGIS est fixé à **112,98 € euros**.

Article 5 - Compte tenu de la date de notification du tarif, le prix de journée est fixé à compter du 1^{er} décembre 2024 à **133,84 euros**.

Article 6 - Dans l'attente de la fixation du prix de journée 2025, le prix de journée applicable à compter du 1^{er} janvier 2024 correspond au prix de journée moyen 2023, soit **111,98 euros**.

Article 7 - Cette décision peut être contestée dans un délai d'un mois à compter de la réception de la notification par les personnes auxquelles elle a été notifiée ou de sa publication par les tiers en formulant :

- un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Département du Loiret,
- un recours contentieux qui doit être porté devant le Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de NANTES, Cour administrative d'appel de Nantes, 2 place de l'Edit de Nantes - BP 18529 - 44185 NANTES CEDEX 04.

Article 8 - Monsieur le Directeur général des services départementaux et Monsieur le Directeur général de la Fondation la Vie au Grand Air - Priorité Enfance sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation et qui sera publié au Bulletin officiel du Département du Loiret.

Fait à ORLEANS, le **26 DEC. 2024**

Pour le Président et par délégation,


Jean-Luc MONFORT
Responsable du Service Expertise financière
Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale